

INTERVENTION PLANIFIEE 190
N/REF : 1/05/2026 50H20 C:000269 I:00380

IME LA BRETECHE

**1 LA BRETECHE
35630 ST SYMPHORIEN**

IMMEUBLE : FOYER DE LA COMBE
CHATEAU DE LA BRETECHE
ROUTE DE HEDE
35630 ST SYMPHORIEN

Rennes, le 13 Mai 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : BAC A GRAISSE - CONTACTER MR FERLAY(CHATEAU) TEL 02 99 45 47 35
MR ARBONA(COMBE) TEL 02 99 45 45 10

MOTIF : intervention mensuelle sauf mois d'aout

Donneur d'ordre : M. T LE GOFF

ENTRETIEN DU 12/05 :
RESTAURATION CENTRALE - COMBE :
- 1 BAC A GRAISSES 1 M3
- 1 BAC A FECULES 0.5 M3
(CLE PIPE 13 - SAUF AOUT - 1 OPÉRATEUR)

CHATEAU IMPRO - JUVENAT-SALLE POLYVALENTE
- 1 BAC GRAISSES 0.5 M3
- 1 RESEAU EAUX USEES
- 1 STATION DE RELEVAGE EAUX USEES 1 M3
REMARQUE : LA POMPE DE RELEVAGE NE FONCTIONNE PAS

1 FOIS/MOIS

--

INTERVENTION DU 13/05
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE DE L'INSTALLATION
CONSTAT : DISJONCTEUR POMPE 2 DÉCLENCHÉ
REMISE EN ROUTE
CONTRÔLE BON FONCTIONNEMENT
CONTRÔLE DE LA FOSSE ET POMPE DE RELEVAGE
CONSTAT : CLAPET AR ET VANNES HS
PRÉCONISATION : PRÉVOIR REMPLACEMENT DES 2 VANNES ET DES 2 CLAPETS AR
AVEC POSE D'UNE ÉQUERRE DE FIXATION POUR LES FLOTTEURS
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL
DEVIS A SUIVRE

FM COMPTE RENDU ENVOYÉ LE 13/05/26 A 15H03 TLEGOFF@BRETECHE-ASSO.FR

BONJOUR, SUITE AU CONSTAT DU TECHNICIEN, PRÉVOIR REMPLACEMENTS DE 2 CLAPETS ET 2 VANNES. UN DEVIS VA VOUS ETRE TRANSMIS PROCHAINEMENT.

MG LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 12/05/26 A 17H23 M. T LE GOFF

SUITE A DONNER : OUI. LE 13/05/2026 A 11:59

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Entretien 2 Bacs Rest.Central	1	273,20		273,20
1,00	Entretien BAG/Réseau Eu Chateau Impro	1	178,46		178,46
2,00	H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 13/05	1	72,01		144,02
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Mise en oeuvre véhicule plomberie	1	42,48		42,48
3,00	M3 Déchets Graisses	1	59,00		177,00
TOTAL H.T.					815,16
T.V.A. a 10,00%					81,51
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>896,67</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.